



En partenariat avec :



**Renforcer l'accès des femmes à la vie politique en Méditerranée : défis et opportunités.  
L'exemple du Maroc.**

**28 mars 2014, Tétouan (Maroc)**



**Processus Nord-Sud pour le Renforcement du Rôle des Femmes  
Atelier national**

**RESULTATS, CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS OPERATIONNELLES<sup>1</sup>**

Atelier organisé par le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe  
en partenariat avec l'Association Voix de Femmes de Tétouan  
et avec la collaboration du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux  
et de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe.

<sup>1</sup> Version provisoire mise à jour le 16/04/2014

Lors des discussions et débats maintenus dans le cadre de l'atelier « Renforcer l'accès des femmes à la vie politique en Méditerranée : défis et opportunités. L'exemple du Maroc », qui a eu lieu à Tétouan (Maroc) le 28 mars 2014, les participants ont mis en relief certaines questions qui doivent être adressées dans le contexte actuel sociopolitique que vit le Maroc. D'une part, la mise en œuvre de la nouvelle Constitution de 2011, et d'autre part, l'amélioration des conditions socio-économiques des femmes. En guise de conclusion, le rapporteur du workshop de Tétouan, M. Denis Huber, Chef du Service de la Coopération, de l'Administration et des Relations Extérieures au Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe, a compilé les recommandations et conclusions suivantes :

La participation équilibrée de représentants des structures du quadrilogue (gouvernements, parlements, autorités locales et société civile) a sans doute eu un impact dans les discussions maintenues pendant l'atelier et a contribué à renforcer le dialogue entre les différents piliers de la gouvernance. Dans ce sens, les participants ont félicité les travaux et les efforts réalisés de la part des deux fronts du quadrilogue (le pouvoir décisionnel et la société civile).

Les avancées réalisées au Maroc en matière d'égalité des chances et de droits des femmes n'auraient pas eu lieu sans l'union, d'une forte volonté politique de changement d'une part, et d'une incessante mobilisation de la société civile en particulier des mouvements des femmes, d'autre part.

### **Le cadre et les engagements internationaux.**

- La **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** doit subsister comme étant le cadre de référence, au plus haut-niveau, en ce qui concerne l'égalité des genres. Les défis en matière des droits des femmes doivent être surmontés de toute urgence et ne peuvent pas être remis en question car les droits humains sont indivisibles, tant pour les femmes comme pour les hommes.
  - Dans ce sens, les participants ont rappelé la nécessité d'assurer la primauté du droit international sur le droit national comme stipulé lors de la nouvelle Constitution marocaine en 2011.
- **L'année 2015** sera une année décisive pour le suivi de l'égalité des chances au niveau mondial, dont au Maroc. D'une part, le suivi des Objectifs de la Déclaration du Millénaire (2000)<sup>2</sup>, en particulier de *l'Objectif du Millénaire 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*, et le lancement de l'Agenda + 2015. D'autre part, le processus de revue et d'évaluation de la mise en œuvre de la Plateforme d'Action de Beijing en 2015 (Beijing+20)<sup>3</sup> qui aura lieu dans le cadre de la 59e session de la Commission de la condition de la femme (CSW59)<sup>4</sup>.
  - A ce propos, il a été recommandé que la coordination entre les autorités marocaines et les organisations de la société civile soit renforcée afin d'assurer un suivi de qualité autour de ces questions au niveau du Maroc.
- L'adhésion à la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)**<sup>5</sup> et son protocole facultatif est un point de départ essentiel pour garantir l'égalité et la parité.
  - Dans ce sens, les participants se sont félicités de la levée des réserves émises lors du protocole facultatif de la CEDEF de la part des autorités marocaines. En outre, ils se sont accordés pour affirmer que des mesures complémentaires doivent s'institutionnaliser pour assurer le suivi de cette adhésion et la réalisation de ces objectifs.
- **L'adhésion du Maroc au Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe**, ainsi que l'exercice de la Vice-Présidence de son Comité Exécutif, représentent une opportunité unique pour faciliter la mise en place des **Priorités de Coopération (2012-2014) entre le Conseil de l'Europe et le Maroc** ainsi que de la nouvelle mission<sup>6</sup> qui a été accordée au Centre dans le cadre de la politique de voisinage du Conseil de l'Europe.

---

<sup>2</sup> [Déclaration du Millénaire \(2000\), \(A/res/55/2\)](#)

<sup>3</sup> Anniversaire de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes tenue en 1995 dont 189 Etats membres de l'ONU ont adopté la Déclaration et la Plateforme d'Action de Beijing qui couvre douze (12) domaines critiques de Préoccupation pour orienter l'intégration du genre dans les politiques, stratégies et programmes. La Déclaration invite les Etats membres à s'engager à promouvoir les objectifs d'égalité, de développement et de paix pour toutes les femmes en réaffirmant le principe fondamental suivant lequel les droits des femmes et des jeunes filles constituent une partie inaliénable, intégrante et indivisible des droits universels de l'homme.

<sup>4</sup> Provisoirement prévu de tenir la session du 9 au 20 mars 2015, au siège des Nations Unies à New York.

<sup>5</sup> La Tunisie a été à l'avant-garde du monde arabe lorsqu'elle a adopté le Code du Statut Personnel en 1956 en faveur des femmes et a été le second Etat arabe à avoir ratifié.

<sup>6</sup> [Nouvelle mission du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe adopté par le Comité de Ministres en Mai 2013;](#)

- Les participants ont également souligné la **globalisation et le développement des médias** comme étant un des points à être abordé pour assurer la pleine participation des femmes au développement communicationnel et technologique, mais aussi pour garantir que l'image présentée de la femme au sein des média soit respectueuse de l'égalité des genres et qu'elle contribue à promouvoir une meilleure participation des femmes à la vie politique.
  - A ce niveau, il a été proposé de lutter contre les stéréotypes par le biais de la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation avec les média.
- **L'échange d'expériences nord-sud** (expériences nordiques, espagnoles, portugaises) et sud-sud (cap-verdiennes et du monde arabe) qui a eu lieu pendant l'atelier a été remarquable et très apprécié par les participants et a fortement contribué à l'identification des recommandations opérationnelles proposées par les participants.
  - Dans ce sens, les participants ont soulevé l'importance de renforcer le partage d'expériences et la capitalisation de bonnes pratiques en ce qui concerne le renforcement de la participation de la femme à la vie politique.

### **Le rôle des autorités publiques et décisionnelles (au niveau national, régional et local).**

- Tous les participants se sont félicités des avancées entreprises par le Maroc lors de l'adoption de la nouvelle **Constitution (2011)** qui a consacré dans son Article 19<sup>7</sup> le principe d'égalité et l'établissement d'une Autorité pour la Parité et la Lutte contre toutes les formes de discrimination (APALD). Dans ce cadre, le leadership du Roi Mohammed VI ainsi que la mobilisation constante d'un fort réseau des mouvements de femmes, ont été fortement reconnus par tous les participants.
  - Afin d'assurer le succès du processus de constitutionnalité de l'égalité, les participants ont recommandé que les autorités décisionnelles garantissent la **mise en œuvre législative de cette réforme et abordent les discriminations existants dans certains textes juridiques** à travers la mise en place d'un plan national de concertation pour l'égalité et de la mise en œuvre du programme gouvernemental de parité «ICRAM» (2012- 2016).
  - A ce propos, il a été recommandé, d'une part, que les structures décisionnelles accompagnent la Commission chargée de la **mise en œuvre de l'Autorité pour la Parité et la Lutte contre toutes les formes de discrimination (APALD)**. Et d'autre part, que cette Autorité soit lancée dans le cadre du 3<sup>ème</sup> anniversaire de la nouvelle Constitution qui aura lieu en juillet 2014. Dans ce sens et comme en guise de suivi de cet atelier, une coopération pourrait se renforcer entre le Maroc et le Conseil de l'Europe, notamment la Commission de Venise, ainsi qu'avec d'autres pays du sud et de l'est de la Méditerranée.
- **Le processus de mise en place de politiques publiques et budgétaires sensibles au genre** ainsi que la mise à disposition des ressources nécessaires pour leur mise en œuvre, suivi et évaluation est un élément clé pour assurer le succès vers le chemin de l'égalité.
  - Dans ce sens, le processus de budgétisation sensible au genre présenté par le Centre d'Excellence du Budget sensible au Genre au de l'Economie et des Finances du Maroc a été fortement salué par les participants.
  - Il a été également recommandé que le rôle de chaque pilier de la gouvernance, du quadrilogue, soit analysé en concertation, pour améliorer la coordination et le succès des démarches conjointes dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques.
- En ce qui concerne les **partis politiques**, les participants ont souligné qu'il est nécessaire d'examiner la pertinence des mesures, volontaires ou non, appliquées au sein des partis politiques pour assurer une participation entière et active de la femme dans la vie politique.

---

<sup>7</sup> **Titre II, Libertés et droits fondamentaux. Article 19** : « L'homme et la femme jouissent, à égalité, des droits et libertés à caractère civil, politique, économique, social, culturel et environnemental, énoncés dans le présent titre et dans les autres dispositions de la Constitution, ainsi que dans les conventions et pactes internationaux dûment ratifiés par le Royaume et ce, dans le respect des dispositions de la Constitution, des constantes et des lois du Royaume. L'Etat marocain œuvre à la réalisation de la parité entre les hommes et les femmes. Il est créé, à cet effet, une Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discrimination ».

- De même, il a été fortement proposé que les autorités marocaines engagent plus d'efforts pour aborder les **enjeux majeurs au niveau socio-économique qui affectent les femmes marocaines**, à savoir : la santé maternelle, l'éducation (spécialement des femmes en milieu rural l'accès à l'emploi et l'équité salariale
- Aussi, les participants ont rappelé qu'il est urgent de prévenir et de lutter contre **les violences faites aux femmes**, ce qui a une influence négative sur la participation politique des femmes à la vie politique.
  - Pour faire face à ce défi, les participants ont recommandé aux autorités marocaines d'adhérer à la Convention d'Istanbul (Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique)<sup>8</sup>.

#### **L'engagement citoyen, un pilier nécessaire.**

- Afin de promouvoir l'égalité des genres et les droits des femmes, il a été constaté comme nécessité que les citoyens s'engagent davantage dans la vie publique et politique, tant au niveau national, régional et/ou local.
  - Dans ce sens, la **promotion des principes de citoyenneté** et du vote chez les femmes et des jeunes doit se renforcer, par le biais d'actions de sensibilisation ou de campagnes, pour lutter contre l'abstentionnisme.
  - Une citoyenneté démocratique active est nécessaire et sa promotion est un outil que les participants recommandent de soutenir par la mise en place de formations et d'actions de plaidoyer.
- Les participants éprouvent également le besoin de promouvoir un **changement de mentalités et de lutter contre les stéréotypes** pour évoluer d'un système patriarcal à une société égalitaire.
  - Pour ceci, il a été recommandé que les hommes soient associés dans la promotion d'une culture de l'égalité tant au niveau de l'espace privé que public

Les recommandations et conclusions adoptées par les participants de cet Atelier de Tétouan serviront de base pour la 3<sup>ème</sup> conférence internationale du Processus Nord-Sud pour le Renforcement du Rôle des Femmes qui aura lieu à Rabat (Maroc) en 2014.

Le Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et [l'Association de Voix de Femmes de Tétouan](#) s'engagent à garantir le suivi de cet Atelier de Tunis (28 mars 2014) et à mettre à disposition les moyens nécessaires pour la mise en œuvre à court et à long terme des recommandations opérationnelles faites par les participants.

De son côté, le [Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe](#) offre le Processus Nord-Sud pour le Renforcement du Rôle des Femmes et son réseau ([Euro-Med Women Network](#)) comme plateforme pour la mise en place des recommandations faites dans l'esprit de renforcer le rôle des femmes dans la région du sud de la Méditerranée et tout particulièrement au Maroc. Pour sa part, l'Association de Voix de Femmes de Tétouan offre son réseau et outils comme moyens pour la mise en œuvre de ces recommandations.

---

<sup>8</sup> <http://conventions.coe.int/Treaty/FR/Treaties/Html/210.htm>